

La Lettre de Bellegarde



N° 54 – Juin 2018

Allo Docteur....

Depuis plusieurs mois nous sommes confrontés à l'absence d'un médecin sur le territoire communal, situation pénalisante pour une partie de la population et inquiétante aussi au niveau national.

Le fameux numéris clausus serait-il la cause de tous les maux ?

Instauré par Madame Simone Veil en 1971, époque où l'offre médicale était pléthorique, il est drastiquement abaissé en 1995 par Monsieur Alain Juppé alors premier ministre. Malgré sa réévaluation régulière, le décalage profond entre le nombre de médecins formés et les besoins de la population s'est creusé. Monsieur Macron, alors candidat à la présidence, en déplorait, d'ailleurs, l'inefficacité et l'injustice.

En 2017, dans les régions où la population a fortement augmenté, la relève des médecins partant en retraite n'est pas assurée de façon suffisante. Le paradoxe est que le nombre de médecins inscrits à l'ordre n'a jamais été aussi important : 290 974 médecins inscrits en 2017 soit une hausse de 1,8 % par rapport à 2016. La Loire quant à elle en compte 2292.

Cette contradiction peut s'expliquer par le fait que l'exercice de la médecine a changé : la profession se féminise, le temps partiel se développe, les jeunes générations de médecins, on peut le comprendre, ne veulent plus travailler 80 heures par semaine et ils sont moins disposés, que leurs aînés à exercer la médecine rurale, plus contraignante et moins rémunératrice que la médecine de ville.

Le 13 octobre dernier Madame Agnès Buzin, Ministre de la santé, présentait son plan pour « renforcer l'accès territorial aux soins ». Rien que de très classique on incite les généralistes, mais faut-il encore en avoir un, à poursuivre leur carrière le plus longtemps possible. On souhaite développer les maisons de santé mesure soutenue par le monde médical. On développe la télémédecine et la logique de subsidiarité, c'est à dire qu'on transfère certains actes médicaux sur les auxiliaires médicaux. Mais il est inquiétant de lire certains critères choisis par le ministère pour mesurer la pénurie et notamment celui qui lie le lieu de soins et la distance à parcourir en voiture.

Bien sûr, pour nous Bellegardois, l'offre de soins aux alentours peut paraître suffisante, même s'il faut parfois patienter plusieurs jours avant de décrocher un rendez-vous ou plusieurs heures dans une salle d'attente. Pour se déplacer, encore faut-il avoir un véhicule ou les moyens de se rendre auprès d'un praticien, et cela devient de plus en plus compliqué au fil des années qui passent.

Depuis le départ du docteur Fayet nous avons, en élus responsables, pris des initiatives pour essayer de remédier à ce départ. La commune s'est portée acquéreur du cabinet médical et l'a transformé en deux espaces pour accueillir éventuellement deux praticiens, remis aux normes d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP). Nous avons multiplié les appels dans la presse locale et spécialisée, dans les médias, fondé beaucoup d'espoir sur des contacts restés malheureusement sans lendemain. Mais malgré le manque de résultat positif nous continuerons nos recherches car la santé de nos concitoyens est une de nos priorités.

Le manque de médecin est regrettable et nuit à l'image de notre commune. Par ailleurs, avoir les moyens financiers de se soigner est indispensable. Les complémentaires santé sont de plus en plus onéreuses c'est pourquoi, avec le CCAS, nous réfléchissons aux solutions que nous pourrions vous apporter (voir l'article en pages intérieures).

Jacques Laffont
Maire de Bellegarde en forez



Les principales décisions du conseil municipal de 12/2017 à 05/2018

➤ Approbation des demandes de subvention suivantes :

- au Conseil Départemental pour le financement du programme voirie 2018 (16 500 €) et pour le financement du réaménagement des sanitaires et du chauffage de la salle des fêtes (7 000 €)
 - à la Fédération Française de Football au titre de l'aide au football amateur pour la réfection des grillages d'enceinte et de la main courante du stade (5 000 €).
 - à la Communauté de Communes de Forez Est (CCFE) pour bénéficier des certificats d'énergie dans le cadre des travaux d'isolation thermique de la salle des fêtes.
 - auprès de la Préfecture, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour le restaurant scolaire.
 - auprès de la Communauté de Communes de Forez Est (CCFE), au titre des fonds de concours 2017 : 121 044 €
 - auprès de la Région, au titre du Plan Ruralité, d'une subvention concernant les travaux (cour école, rue du Gros Chêne, abords du stade et de la Chapellerie). Cette demande remplace une précédente faite au titre des aménagements de centre bourg.
- Approbation à la majorité de la demande de subvention au Conseil Départemental, au titre des amendes de police, pour l'installation de feux tricolores au carrefour des Farges
- Avis favorable à la dissolution du syndicat Intercommunal de Transports Scolaires suite au retrait de deux communes
- Choix de l'entreprise Forez Nettoyage pour assurer l'entretien des locaux scolaires (contrat de 14 365 € HT par an).
- Accord pour le renouvellement du contrat de prévoyance pour le personnel avec une hausse de 3% des cotisations et du renouvellement d'assurance santé pour le personnel.
- Approbation de la convention avec le Cabinet Réalités pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant le programme « Voirie 2018-2020 ». Coût de la mission : 14 800 € HT.

- Choix de l'entreprise Colas pour la réalisation du programme « voirie 2018 » (454 585,30 HT).
- Reversement au Sou des écoles de la subvention du Conseil Départemental pour la réalisation d'un séjour découverte au Bessat.
- Approbation à l'unanimité du maintien des tarifs actuels de location de la salle des fêtes pour les associations.
- Accord pour le changement de locataires dans les locaux de l'espace Chapellerie. La société « Au bois enchanté » remplace l'entreprise d'ébénisterie « Clavel-Venet » et la société « ARESOL RESINE » remplace l'entreprise de maçonnerie « Venet et fils »
- Embauche définitive, aux services techniques, en CDI à 32/35^{ème}, de Mme Sabrina Crouaud qui était jusque-là en contrat aidé
- Approbation à l'unanimité du compte administratif et du compte de gestion 2017. Voir les documents sur le site.
- Décision de maintien des taux des taxes locales à leur niveau de 2017.
- Accord pour la signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire (SIEL) pour la maintenance de l'éclairage public.
- Accord pour la signature d'une convention avec la Région pour un dispositif d'aide aux entreprises de commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.
- Approbation à l'unanimité du budget prévisionnel 2018. Voir les documents sur cette lettre et sur le site internet.
- Accord pour le renouvellement de lampes à mercure de l'éclairage public (3 081 €).
- Choix de l'entreprise Venet pour la réfection du sol du bâtiment central de l'Espace Chapellerie (11 395 €).
- Choix des entreprises pour la réfection et l'agrandissement de la salle des fêtes et du restaurant scolaire.
- Demande d'aide au Conseil Départemental pour l'organisation de chantiers éducatifs en 2019.
- Décision de louer la salle des fêtes au KFT pour un spectacle de théâtre en février 2019 (500 €)
- Augmentation de 1,2% de la taxe locale sur les publicités extérieures.

Les résumés des conseils présentés dans la lettre sont des extraits des relevés officiels de décisions, qui sont consultables dans leur intégralité sur le tableau d'affichage de la Mairie, durant 2 ou 3 semaines après la réunion et en permanence sur le site pour les 24 mois précédents : www.mairie-bellegarde-en-forez.fr

Infos Municipales

Budget prévisionnel 2017

Le budget prévisionnel 2018 a été voté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal en séance du 10 avril.

Budget fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges générales	311 640,00 €	Remboursement rémunérations	2 000,00€
Charges de personnel	386 100,00 €	Ventes de produits et services	89 900,00 €
Autres charges de gestion	148 000,00 €	Travaux en régie	2 000,00 €
Intérêts des emprunts	47 000,00 €	Impôts et taxes	715 177,00 €
Dotations aux amortissements	31 200,00 €	Dotations et subventions	211 204,00 €
		Produits de gestion directe	48 000,00€
Dépenses exceptionnelles	200,00 €	Produits exceptionnels	2 000,00€
Total	924 140,00 €	Total	1 070 281,00 €
Résultat excédentaire prévisionnel	146 141,00 €		

Budget investissements

Dépenses		Recettes	
Rbt emprunt	89 600,00 €	Excédent investissement 2017	474 700,00 €
Cpt aide CCFE aux commerces	2 000,00 €	Excédent fonctionnement 2017	232 032,00 €
Avance au budget annexe	100 000,00€	Excédent prévisionnel fonctionnement 2018	146 141,00 €
Etude voirie	14 500,00 €	FCTVA 2017	62 000,00 €
Concession matériel informatique	2 400,00 €	Taxe équipement 2018	20 000,00 €
Maintenance éclairage public	13 600,00 €	Amortissements 2018	31 200,00 €
Régularisation achat terrain arrêt bus	4 000,00 €		
Achat de matériel	30 000,00 €	Subventions communautés de communes	180 000,00 €
Eaux pluviales (Vange 2017 et étude)	146 000,00 €	Subvention étude eaux pluviales	6 899,00 €
Bâtiments : salle des fêtes, cantine, clocher	693 783,00 €	Subvention région, département et DETR pour salle des fêtes et cantine	232 967,00 €
Mise aux normes d'accessibilité	40 000,00 €	Subvention DETR accessibilité	19 789,00 €
Aménagement stade de foot	53 400,00 €	Subvention FFA pour stade	5 000,00 €
Voie	279 000,00 €	Subvention voirie	57 555,00 €
Total	1 468 283,00 €	Total	1 468 283,00 €

La liquidation de la CCPSG s'éternise et la mise en place du pacte financier de CCFE prend du temps. Comme l'année dernière, ces éléments rendent difficile la prévision des recettes et la prudence reste de mise.

Fonctionnement

- Recettes

- Pas de hausse des taux des taxes locales
- Baisse des aides de l'Etat du fait de l'arrêt des contrats aidés
- Baisse des locations de salle (travaux salle des fêtes)

- Dépenses

- Hausse des charges générales due principalement à la reprise en charge de l'éclairage public par la commune (+ 13 000 €)
- Reprise du nettoyage de l'école publique par une entreprise
- Hausse des frais de personnel malgré l'arrêt des contrats pour le ménage école. Cette hausse est due à l'arrêt des contrats aidés, ce qui va nécessiter des embauches au cours de l'année.
- Baisse des charges financières

Nous espérons dégager un résultat de 146 141 €



Travaux et investissements

Avec le printemps, la période de travaux revient.

Ceux-ci ont commencé avec la RD 10 et sa sécurisation pour la circulation piétonne mais aussi pour limiter la vitesse dans la ligne droite qui sort de notre commune.

C'est ainsi que nous avons réalisé un cheminement protégé qui permet de venir dans le centre bourg en suivant des espaces réservés aux piétons. Au carrefour de la Vange, un plateau traversant limitera la vitesse et devrait permettre aux automobilistes venant de la haute Vange de s'insérer dans la circulation beaucoup plus facilement. Un autre plateau à mi-distance limitera la vitesse qui souvent est excessive dans les deux sens de circulation. Enfin un espace aménagé permettra un accès protégé aux cars scolaires.

La réhabilitation de l'espace chapellerie continue avec la partie centrale dont le toit a été refait l'automne dernier. Cet été, les baies vitrées seront entièrement renouvelées, les murs et les plafonds seront doublés et isolés, suivront les travaux d'électricité et de plomberie, après lesquels pourra être envisagée la mise en location de ce local permettant l'accueil de nouveaux artisans créateurs d'emploi.

Notre stade va lui aussi connaître quelques aménagements : les mains courantes, devenues vétustes et dangereuses, seront remplacées par d'autres en tube galvanisé. Les pare-ballons qui présentent des dangers potentiels pour les utilisateurs des terrains annexes, seront eux aussi remplacés par des filets aux normes actuelles.

Le plus gros des travaux de cette fin d'année seront ceux de la salle des fêtes. En effet, notre quinquagénaire a d'ores et déjà besoin d'un gros rajeunissement après tant de bons et loyaux services apportés à plusieurs générations de Bellegardois mais d'autres modifications vont être apportées : tout d'abord un agrandissement rendu nécessaire par le stockage sous la scène, non autorisé par les différentes commissions de contrôle, mais aussi par le besoin grandissant des associations très utilisatrices de cette salle. Ensuite le doublage de la structure avec un isolant adéquat pour obtenir un meilleur confort et réaliser de substantielles économies d'énergie. La scène, qui présente quelques lassitudes après toutes ces longues années à accueillir des spectacles aussi divers que variés, sera rénovée et agrandie. Elle sera équipée d'un monte-personne afin de répondre aux exigences PMR (personnes à mobilité réduite). Le chauffage, les sanitaires, l'éclairage et les portes d'accès seront eux aussi entièrement repensés et renouvelés. La durée de ces travaux est estimée à six mois, rendant cette salle indisponible pour le prochain semestre.

Nous poursuivrons également les travaux d'aménagement des bâtiments publics avec l'agrandissement de la salle de restauration du restaurant scolaire et la modification de son hall d'accueil afin de permettre une meilleure entrée, dans cet espace, de nos jeunes écoliers.

Une fin d'année chargée donc, à laquelle il faut rajouter tous les travaux d'entretien de voirie et autres entretiens courants.

Nous savons pouvoir compter sur votre patience et compréhension pour que l'ensemble de ces travaux se déroulent dans les meilleures conditions.

Rappel

De nombreux containers restent sur les trottoirs et la voie publique gênant la circulation et les déplacements des piétons. Nous vous rappelons qu'ils doivent être retirés le plus rapidement après le passage du camion. Dorénavant, les containers non rentrés seront ramassés par les services techniques et stockés dans l'attente de leur récupération par leur propriétaire.

Réunions publiques

Un peu plus de quatre-vingts personnes ont assisté aux 3 réunions publiques organisées par la municipalité au sujet de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit et de l'installation de feux tricolores au croisement des Farges.

Après une présentation vidéo des deux sujets, chacun a pu s'exprimer et donner son avis sur ces projets et sur d'autres réalisations de la commune. L'ambiance a été constructive, même si les avis des uns et des autres pouvaient, parfois, diverger entre eux ou avec les choix municipaux.

Lors de la campagne pour les élections municipales, l'équipe communale avait exprimé la volonté de consulter la population et de débattre avec les habitants sur certains sujets. Cette première expérience s'avère intéressante et nous incite à la renouveler.

En fin de réunion, un document de sondage a été mis à disposition des participants, pour qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, librement donner leur avis personnel, voire proposer d'autres pistes, sur les deux projets.

33 réponses nous sont déjà parvenues. Les élus veulent se donner encore du temps avant de prendre une décision ; Il leur paraît intéressant d'ouvrir la possibilité de répondre au sondage à l'ensemble de la population. Aussi vous trouverez, en mairie ou sur le site internet de la commune, un coupon réponse que vous pourrez remplir et rendre en mairie si vous le souhaitez.

Pour une meilleure réflexion, nous vous donnons quelques éléments d'information issus des présentations et des débats des réunions.

Eclairage public

Dans un souci de préservation de l'environnement, en limitant la consommation d'énergie, en protégeant la biodiversité et à long terme la santé humaine, la municipalité réfléchit à l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, comme l'ont déjà fait 154 communes sur 356 dans la Loire.

Actuellement, les 285 lampadaires (246 en lampes classiques et 39 en LED) sont éclairés toute la nuit, l'allumage et l'extinction étant gérés par une cellule en fonction de l'ensoleillement. Cet éclairage coûte, actuellement, à la commune, 13 000 € de consommation et 11 000 € de maintenance.

La municipalité propose une extinction de 6h00 par nuit (23h00 – 5h00 ou 24h00 – 6h00 par exemple) sur l'ensemble du village, sauf sur la route départementale 1089, et tous les jours de la semaine sauf le WE (vendredi – samedi ou samedi – dimanche).

Cette décision, si elle prise, nécessitera un investissement de 13 000 € (devis donné par le Syndicat d'Energie Intercommunal de la Loire : SIEL). En contrepartie, l'économie sur la consommation serait de l'ordre de 5 000 € par an. Au bout de 2 ans et demi, l'investissement serait amorti et l'extinction serait, donc, une source d'économie.

Feux tricolores

Au fil des années, la circulation sur la RD 1089 et sur la RD 1010 a augmenté de manière conséquente. Un relevé effectué par nos radars pédagogiques en novembre dernier nous a donné les flux suivants :

- Venant de St Galmier : 1935 véhicules
- Venant de St Cyr : 1637 "
- Venant de Montrond : 3112 "
- Venant de Lyon : 2483 "
- Soit un total de 9217 " qui passent par le carrefour central des Farges.

Bien entendu, ce flux n'est pas régulier : en période de vacances scolaires ou de congés, le nombre de véhicules diminuent un peu. Il n'est pas non plus régulier dans la journée : c'est les matins de 7h00 à 9h00 et les soirs de 16h00 à 18h30 que la circulation est la plus dense. Le franchissement du carrefour par les véhicules venant de St Galmier et par ceux venant de St Cyr les Vignes est problématique dans ces créneaux horaires.

Les usagers de ces deux routes sont constitués pour une part de Bellegardois mais aussi par une part plus importante d'habitants des villages voisins ou de personnes en transit.

Parallèlement à cet accroissement de la circulation et malgré les aménagements réalisés ces dernières années, la vitesse, en particulier sur la RD1089 reste une source d'inquiétude pour les piétons et les riverains.

La configuration du carrefour, pourtant élargi lors des derniers travaux du centre bourg, crée des difficultés aux véhicules longs ou larges pour tourner en direction de St Galmier ou de St Cyr.

Lors du réaménagement du bourg, l'idée de créer un rond-point avait été étudiée mais cela nécessitait des démolitions plus importantes d'habitations et aurait entraîné un coût de travaux très élevé. Dévier la route pour éviter le centre bourg a aussi fait l'objet de réflexions : des restrictions de construction ont ainsi été définies lors de l'élaboration du PLU, mais la réalisation d'une telle infrastructure d'une part ne dépend pas seulement de la commune et d'autre part dépasse largement les moyens financiers actuels.

C'est la raison pour laquelle, en réponse à ces problématiques, la municipalité étudie l'installation de feux tricolores au carrefour des Farges. Une première réflexion avait été menée lors de l'aménagement du bourg, c'est ainsi que l'équipement souterrain nécessaire à l'implantation des feux a été réalisé à cette époque.

Le dispositif proposé permettrait de tenir compte de la configuration décalée du carrefour, de la plus grande fréquentation de véhicules sur la 1089, des heures à fort passage et des heures plus creuses. La technique permet, aujourd'hui, de rajouter des modulations qui permettent de moins perturber la fluidité de la circulation.

Aucune position n'a été arrêtée sur l'un ou l'autre sujet, la municipalité est consciente que les projets apportent des réponses à certains problèmes mais peuvent aussi générer des inconvénients qu'il faut connaître et mesurer. D'autres idées et d'autres solutions alternatives ou complémentaires peuvent aussi être suggérées et leur faisabilité et leur impact seront étudiés.

C'est pour cela que le débat a été ouvert dans les réunions publiques et que nous souhaitons l'étendre en offrant à chacun la possibilité de s'exprimer.

N'hésitez pas donner votre avis afin d'éclairer au mieux les décisions que le Conseil Municipal sera amené à prendre.

Conseil d'enfants ou Conseil de jeunes

Dernière ligne droite pour le projet CMJ/CME « made in » Bellegarde-en-Forez

Voilà déjà plusieurs mois que la commission municipale, en lien avec différents partenaires (enseignantes des écoles publique et privée, représentants de parents d'élèves et associations concernées), réfléchit sur la mise en place d'un « CMJ » (Conseil Municipal des Jeunes) ou « CME » (Conseil Municipal des Enfants) dans notre commune.

L'architecture du projet a ainsi été définie, en voici les grandes lignes :

Le CMJ/CME sera élu en octobre prochain. Les petits conseillers municipaux **devront être en CM1 et/ou CM2 et habiter Bellegarde**. Ils seront élus pour deux ans par leurs pairs ; la première année de mise en place, les CM2 ne seront élus que pour un an, et l'année suivante, les nouveaux CM1 élus le seront pour deux ans. Chaque année, il y aura un renouvellement partiel du Conseil, avec une nouvelle élection de conseillers issus des classes de CM1, pour deux ans.

Ce Conseil devra être paritaire, c'est-à-dire qu'il devra être composé du même nombre de filles que de garçons. Le nombre de petits conseillers ne sera donc fixé qu'avec la connaissance du nombre de garçons et de filles candidats à l'élection. Par exemple, s'il n'y a que quatre filles candidates pour six garçons, le nombre de membres pourra être fixé à huit (quatre filles et quatre garçons). Un nombre minimum et maximum de membres seront aussi prédéterminés : le minimum requis afin que ce projet soit viable, et un nombre maximum afin de laisser une chance au plus grand nombre de projets de voir le jour sur la durée du mandat. De même, **les deux écoles (publique et privée) devront être représentées** au sein du futur Conseil élu.

Dans la pratique, cela signifie que lors du vote, chaque électeur devra désigner un nombre déterminé de candidats de chaque école, ainsi que le même nombre de filles et de garçons.

Le calendrier des opérations électorales est fixé comme suit :

- début septembre 2018, des communications écrites ainsi que les dossiers de candidatures seront distribués aux élèves et à leurs parents
- date limite de dépôt des dossiers de candidature : le 28 septembre 2018
- deuxième semaine d'octobre : présentation de leurs programmes par les candidats
- 12 octobre 2018 de 16h30 à 18h30 : élections en mairie
- 12 octobre 2018 à partir de 19h : dépouillement des votes et proclamation des résultats par M. le Maire de Bellegarde-en-Forez

Le calendrier prévisionnel des réunions du futur CMJ/CME sera de quatre à cinq séances sur une année, le mardi ou le vendredi, à partir de 17h30, pour une durée de 1h30 maximum chacune, suivant une périodicité prédéfinie à l'avance.

Des réunions d'information auront lieu prochainement (fin juin/début juillet) afin de présenter le projet aux élèves de CM1 et CM2 de l'an prochain et à leurs parents. Nous espérons nombreux les petits Bellegardois à ce futur rendez-vous citoyen et remercions d'avance leurs parents de leur soutien.

De même, les membres de la Commission municipale CMJ/CME, tiennent à remercier particulièrement les enseignantes des deux écoles pour leur implication actuelle et future dans ce projet. Avec leur aide précieuse, les enfants pourront en comprendre tous les enjeux avant l'élection, et une fois le CMJ/CME mis en place, elles proposeront en classe, un temps d'échanges et de présentation du travail des petits conseillers élus devant leurs électeurs.

CCAS : Projet de mutuelle santé

Les élus du CCAS souhaitent se mobiliser pour améliorer l'accès aux soins des Bellegardois.

Grâce à la mise en place du dispositif « Ma Commune Ma Santé », en partenariat avec L'Association ACTIOM, le CCAS et la mairie ont le projet de faire bénéficier à leurs administrés, d'une complémentaire santé mutualisée, à moindre coût et accessible à tous.

L'association « ACTIOM », régie par la loi du 1er juillet 1901, a été créée en 2014 par trois professionnels spécialisés en couverture santé-prévoyance. Elle a mis en place un dispositif de complémentaire santé appelé « Ma commune, ma santé ». ACTIOM est une association d'assurés, qui a pour objet de rechercher et proposer à ses membres un contrat santé de groupe à des tarifs attractifs. L'objectif est de baisser les coûts en mutualisant les risques à l'échelle de l'ensemble du territoire national.

Les salariés des entreprises, depuis le 1er janvier 2016, peuvent bénéficier d'une complémentaire santé négociée par leur employeur au bénéfice de tous, avec des tarifs uniques non liés à l'âge de l'assuré. L'objectif de « Ma Commune Ma Santé » est de protéger le reste de la population (les non-salariés) en permettant aux jeunes sans emploi, commerçants, artisans, agriculteurs, chômeurs, seniors et professionnels libéraux, de bénéficier eux aussi, d'une offre collective, mutualisée et négociée au meilleur tarif.

Nous souhaitons mettre en place le dispositif « Ma Commune Ma Santé » au sein de la commune à partir du 1er janvier 2019.

Tous les habitants pourront alors bénéficier d'une mutuelle collective à adhésion facultative, pérenne dans le temps et à un coût optimisé. Sans questionnaire de santé, sans limite d'âge, personnalisable et négociée avec les spécialistes du métier, l'offre « Ma Commune Ma Santé » s'adapte aux besoins de chacun, et assure une couverture de soins à plusieurs niveaux et à des tarifs négociés.

Cette mutuelle santé s'adresse à toute personne non salariée, possédant une résidence principale, ou secondaire dans la commune (retraités, travailleurs non-salariés : agriculteurs, professions libérales, commerçants, personnes sans emploi, agents territoriaux et fonctionnaires, salariés en CDD et intérimaires...).

Ce projet devrait se concrétiser très prochainement. Nous vous communiquerons alors les dates de permanences de cet organisme en mairie.

Nous précisons que dans ce cadre, la commune ne joue qu'un rôle de « facilitateur » et de relai d'informations auprès des habitants : à ce titre, il n'y a aucun lien contractuel entre la commune et ACTIOM, ni aucun investissement financier de sa part.

Correctif bulletin N°30 de décembre 2017

Lors de la rédaction de la rubrique « Nouveaux artisans, nouveaux commerçants » en page 28 du bulletin municipal 2017, nous avons oublié un paragraphe de commentaire pour l'entreprise David Poncet. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour cet oubli et nous retranscrivons le texte tel qu'il aurait dû figurer : « Cette fin d'année 2017, est marquée par un passage de flambeau au sein de l'entreprise Roger TOINON artisan plâtrier peintre, implantée sur la commune depuis 1979.

L'entreprise s'appelle désormais Poncet Plâtrerie Peinture. David Poncet plâtrier peintre depuis près de 20 ans et ex salarié de Roger TOINON a repris les rênes de l'entreprise et sera secondé par Mathieu, salarié depuis 4 ans dans l'entreprise. David souhaite faire perdurer la notion de "proximité", si chère à Roger Toiron. Ce dernier en profite d'ailleurs, pour remercier toute sa clientèle, fidèle depuis près de 40 ans. »

Saison culturelle

En février, cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir le KFT, qui nous a proposé une pièce de **théâtre** « ma colocataire est encore une garce ».

250 personnes le samedi soir et 150 le dimanche après-midi, sont venues applaudir ces 3 comédiens qui ont su nous faire rire pendant 1h30.

Avec la grisaille et les frimas de l'hiver, rien de tel qu'une bonne pièce de boulevard, en attendant les beaux jours.

En mars, justement, le printemps a pointé le bout de son nez, et nous a donné envie d'aller se balader.

Et quoi de mieux qu'une **conférence** sur « les chemins de Compostelle » pour se donner des idées.

Jean-Marie PEAULT, photographe et randonneur, a parcouru ces chemins sur 1520 kms, pendant près de 2 mois, et nous a fait partager sa passion pour des paysages sublimes, des trésors du patrimoine, ou tout simplement de belles rencontres.

Le public a été conquis, et chacun est reparti en se disant que ce chemin n'était vraiment pas comme les autres.

A la suite des balades contées des deux années précédentes, la Commission Culture et la Bibliothèque Municipale ont proposé, **le 1^{er} juin**, des « **Lectures buissonnières** » à travers le village. Le ciel a été clément durant quelques heures et quarante personnes ont passé la soirée à écouter les conteurs.

Des bords de l'Anzieux jusqu'à l'Espace Chapellerie, du parc du château de la Verchère à celui de la résidence, de la cour de la maison Javogues à l'école en passant par le parc du château, les spectateurs ont pu apprécier les textes et chansons proposées tout en découvrant ou redécouvrant les lieux. Chacun a pu retrouver son âme d'enfant pendant quelques heures et profiter de la douce soirée.

Réédition de cette balade le vendredi 7 septembre : pensez à réserver auprès de la Mairie, au 04 77 54 48 11, car le nombre de participants est limité.

Samedi 30 juin : Fête du Village

Pour le détail de la journée, voir l'article consacré à cette Fête dans cette lettre.

Samedi 20 et dimanche 21 octobre : 2^{ème} édition de l'expo « sans prétention »

Devant le succès de la 1^{ère} édition, en 2017, les « artistes » Bellegardois réitèrent l'exposition de leurs œuvres : sculptures sur bois, poteries, peintures sur verre, broderie, photos, peintures sur toile, pâte fimo, et plus encore, avec, bien sûr, de nouvelles créations.

Si de nouveaux « artistes » veulent exposer, merci de prendre contact par mail à l'adresse suivante :

adjoint3bellegardeenforez@orange.fr

Le seul critère est d'être un habitant de Bellegarde.

Venez nombreux, l'entrée est libre et la bonne ambiance est assurée.

Un vin d'honneur sera organisé lors du vernissage, le samedi entre 11 et 12h.

Cette année, pas de concert, vu que notre Salle des Fêtes se refait une beauté.

Le groupe de Musique Irlandaise, SHELTA, initialement prévu, se produira donc en **novembre 2019**.

Février 2019 : Théâtre avec le KFT. Plus de renseignements dans le bulletin de fin d'année.

Nouveau : 1^{re} fête du village – 30 juin 2018

Ne ratez pas la fête du village le 30 juin : bonne humeur garantie !

En alternative au forum des Associations des deux dernières années, et à l'initiative des Associations du village, la commission Culture organise et coordonne cette année la fête du village tout au long de la journée du 30 juin.

Grande première, cette manifestation sera un concentré de la vie du village, toujours très animée grâce au tissu associatif local riche et varié. Pas moins de 15 associations ont en effet répondu « présente » à ce projet, avec la même volonté revendiquée par tous : être bien ensemble.

Tout est prévu pour garantir une belle journée, avec beaucoup d'animations prévues :

- nous aurons par exemple le plaisir de nous retrouver dès le matin de bonne heure (et de bonne humeur) sur le marché de producteurs à l'espace chapellerie
- puis nous pourrons (re)découvrir Bellegarde en suivant Jo JEANPIERRE dans sa visite guidée, ou en pratiquant la marche nordique avec Familles Rurales.
- nous pourrons nous retrouver autour de la buvette tenue par la Classe 2020 en fin de matinée,
- avant le pique-nique géant et musical à midi, ouvert à tous, avec un mini-concert du groupe « Les Incognitos »
- en début d'après-midi, libre cours à l'imagination et à l'originalité avec le défilé dans le village d'engins roulants non motorisés et fleuris, accompagné par la Clique, et à l'issue, remise d'une médaille pour le plus beau et le plus original.
- à 16h lâcher de ballons, organisé par l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole pour son 10^{ème} anniversaire. Les enfants des écoles vont recevoir un petit carton qu'ils devront remplir et apporter le jour de la fête pour l'accrocher à un ballon
- la suite de l'après-midi sera encore rythmée par de nombreuses animations, destinées aux grands comme aux petits : foot, boules, jeux de kermesse, jeux de société, musique, danse, etc. **Vous trouverez tout le détail des animations dans le petit flyer joint à cette lettre de juin.**
- et enfin, pour ne pas se quitter trop vite et finir en beauté cette belle journée, un apéritif sera offert par la municipalité à 19h.

Alors, si vous ne voulez pas rater une belle occasion de vous amuser et de vous détendre, notez bien cette date du samedi 30 juin sur votre agenda. Nous vous y attendons très nombreux !

Horaires d'été de la Mairie

La mairie sera fermée

- le mardi 17 et le jeudi 19 juillet
- le samedi 4 et le samedi 11 août
- la semaine du 13 au 18 août
- le mardi 21 et le jeudi 23 août

Elle sera ouverte les autres jours aux heures habituelles.

Topo-Guide

Des nouvelles du Topoguide :

Sur le bulletin de décembre 2017, nous vous indiquions que 7 sentiers + 2 variantes avaient été repérés, reconnus, les descriptifs mis en page, et les balises comptabilisées, plus 1 sentier d'environ 30 km, qui ne sera pas balisé pour l'instant, mais qui sera visible sur le panneau de départ des chemins, et que les randonneurs pourront consulter sur le site de la Commune.

Le groupe de bénévoles a suivi une formation et 6 parcours sont déjà balisés.

Tous les départs des chemins se font du parking du stade de foot, vers la passerelle qui enjambe l'Anzieux. Un panneau a été posé, qui, bientôt, vous offrira une carte avec le tracé des 10 parcours.

Mais, en attendant, nous avons noté l'essentiel :

- N° BeF 1	Le tour du village	5 kms
- N° BeF 2	D'une mare à l'autre	8 kms
- N° BeF 2v	D'une mare à l'autre par le Béron	11 kms
- N° BeF 3	Le tour du Claveau	10.5 kms
- N° BeF 4	La montagne par les Granges	10 kms
- N° BeF 4v	La montagne par Saint-Cyr	12.5 kms
- N° BeF 5	Les Caquignons	10 kms
- N° BeF 6	Les Picards par Côte Rouge	15 kms
- N° BeF 7	Plaine et montagne par Lairat	20 kms
- Hors balisage :	Le Tour de la Commune	28 kms

Encore un peu de patience, et vous pourrez parcourir ces 130 km, au gré de vos envies. Tous les circuits seront disponibles sur le site internet de l'Office de Tourisme. Un lien avec celui-ci sera inséré dans le site de la commune. Lorsque tout sera fini, une inauguration sera organisée autour du panneau de départ. Plus d'informations vous seront données dans nos newsletters, ou sur le site de la commune.

Bibliothèque municipale

Bientôt l'été et les vacances !

Venez faire connaissance avec les revues, les documentaires, les magazines, les romans, les BD pour adultes et enfants, les albums pour les petits et les plus grands.

De bons moments pour s'évader à l'ombre d'un parasol ou à la campagne.

Et n'oubliez pas les ressources numériques disponibles en vous inscrivant.

« La lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté » François Mauriac

Horaire d'été

Du 9 juillet au 5 août et du 27 août au 2 septembre ouverture le mercredi de 16h00 à 18h00 et le samedi de 10h30 à 12h00.

Du 6 au 27 août : fermeture complète.



Le savez-vous ?

Allocations pour les familles

Allocations familiales, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation de rentrée scolaire... Au 1^{er} avril 2018, les prestations familiales ont été réévaluées sur le fondement d'une revalorisation de 1 % de la base mensuelle de calcul des allocations familiales. Par ailleurs, les conditions de ressources et les montants de l'allocation de base à taux plein, de la prime à la naissance et de la prime à l'adoption ont été alignés sur ceux du complément familial pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1^{er} avril 2018. À noter également, à cette même date, une majoration de 30 % du montant maximum du complément de libre choix du mode de garde pour les familles monoparentales.

Allocation de solidarité aux personnes âgées

Le montant de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) a été revalorisé au 1^{er} avril 2018. C'est ce que précise un décret publié au Journal officiel du 31 mars 2018.

Ainsi, au 1^{er} avril 2018, le montant maximum annuel de l'Aspa pour une personne seule est donc passé à 9 998,40 € (833,20 € par mois).

Pensions d'invalidité

À partir du 1^{er} avril 2018, le montant des pensions d'invalidité, mais aussi de l'allocation supplémentaire d'invalidité, des anciennes allocations constitutives du minimum vieillesse (à l'exception de l'allocation supplémentaire), de la majoration pour aide constante d'une tierce personne, des rentes d'incapacité permanente et du capital décès a été revalorisé de 1 %.

Complémentaire santé

Au 1^{er} avril 2018, les plafonds de ressources pour pouvoir bénéficier de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), de l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) ou encore de l'Aide médicale de l'État (AME) ont évolué. C'est ce que rappelle l'Assurance maladie.

Plafond annuel de ressources à ne pas dépasser en métropole

	CMU-C et AME	ACS
1 personne	8810 €	11894 €
2 personnes	13125 €	17840 €
3 personnes	15858 €	21408 €
4 personnes	18501 €	24976 €
Par personne en +	3524 €	4757 €

Chèque énergie

Si le chèque énergie remplace, depuis le 1^{er} janvier 2018, les tarifs sociaux de gaz et d'électricité, c'est, majoritairement, en avril 2018 que les foyers bénéficiaires l'ont effectivement obtenu.

Le chèque énergie : pour qui, pour quoi ?

Environ 4 millions de ménages sont éligibles à cette aide dont le montant moyen s'élève à 150 € (entre 48 € et 227 € en fonction du niveau de revenus et de la composition du ménage).

Pour les foyers concernés, il n'y a aucune démarche particulière à effectuer pour le recevoir puisque le chèque énergie est envoyé automatiquement par voie postale. Une fois obtenu, il sert à régler directement auprès du fournisseur d'énergie toute sorte de dépenses d'énergie (gaz, électricité, fioul, bois...) sachant qu'il est également possible, avec certains fournisseurs, d'utiliser ce type de chèque, en ligne.

Ce chèque peut également être utilisé pour financer des travaux d'efficacité énergétique (travaux répondant aux critères d'éligibilité du crédit d'impôt transition énergétique).

Nouveau carnet de santé

Enrichissement des messages de prévention, introduction de nouvelles courbes pour le suivi de la croissance des enfants, obligations vaccinales... Le nouveau modèle de carnet de santé est entré en vigueur à partir du 1^{er} avril 2018.

Ce nouveau modèle de carnet de santé est consultable en ligne sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé. Il contient une centaine de pages à destination à la fois des professionnels de santé, des parents, des enfants ou encore des adolescents et réunit tous les événements qui concernent la santé de l'enfant depuis sa naissance.

Banques, assurances... : vers des relations clients encore plus dématérialisées

Supports dématérialisés, envois recommandés électroniques, signature électronique... C'est à compter du 1^{er} avril 2018 que les clients, notamment des banques et des assurances, ont pu constater la mise en place effective de l'ordonnance sur la dématérialisation des relations contractuelles dans le secteur financier, publiée au *Journal officiel* du 5 octobre 2017.

Ce texte prévoit de mettre le support papier et les supports digitaux sur un pied d'égalité, permettant ainsi de faciliter les échanges entre les organismes du secteur financier (banques, assurances...) et leurs clients. Dans le cadre du développement de ces nouveaux usages, cette ordonnance vise également à assurer au consommateur un plus grand niveau de protection (renforcement du droit à l'information et du droit à l'opposition s'agissant du support utilisé mais aussi droit de revenir à tout moment et sans frais au support papier).

Enfin, le texte encadre le fonctionnement des espaces personnels sécurisés sur internet mis à disposition des clients, en particulier sur la question de la durée de conservation des informations.

Transports scolaires

Attention le Syndicat Intercommunal Transport Scolaire n'existe plus

Inscription par internet sur http://www.loire.fr/jcms/c_832952/inscriptions-transports-scolaires du 15 mai 2018 au 30 septembre 2018. À partir du 1^{er} août, **les paiements seront majorés de 30 €.**

Sont exclus du dispositif d'inscription en ligne les cas particuliers nécessitant des justificatifs dont : les enfants en garde alternée - les enfants placés en famille d'accueil - les enfants handicapés - les apprentis - les enfants de moins de 3 ans

Inscription sur papier :

Où retirer le dossier d'inscription papier ?

- Le dossier d'inscription est retirable auprès des établissements scolaires (lignes régulières)
- Il est disponible et téléchargeable sur le site internet www.loire.fr (rubrique transport scolaire)

Les dossiers devront être tamponnés par l'établissement scolaire (lignes régulières) avant envoi au Département (pour une 1^{ère} demande joindre une photo).

Les élèves déjà titulaires d'une carte billettique doivent la conserver.

La lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique, poursuit sa progression sur le territoire rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité¹ et la santé des abeilles².

Plan régional de surveillance et de lutte

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS³, en partenariat avec la FREDON⁴, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 42: 06 58 17 75 93 /

contact.gds42@reseaugds.com

FREDON: 04 37 43 40 70 /

frelonasiatique@fredon-rhone-alpes.fr

2017 : progression modérée du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région, le nombre de nids observés en 2017 est de 414 (contre 319 en 2016). Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été moins favorables au prédateur que celles des deux années précédentes.

Dr Prémila CONSTANTIN
Section apicole GDS Rhône-Alpes

Recette de saison

Recette régionale du pâté aux pommes

Ingrédients : Pour une plaque entière du four :

- 1 kg de farine - 2 œufs - 2 cuillères à soupes bombées de sucre - 20 cl de crème entière fluide - pommes - eau tiède

Préparation : Préchauffez votre four à 160°.

Mélangez la farine, le sucre, un œuf et le blanc du 2ème œuf (conservez le jaune). A cette pâte à la texture sablée, ajoutez la crème, puis de l'eau tiède ; travaillez la pâte jusqu'à l'obtention d'une boule, partagez-la en deux.

Sur un papier sulfurisé, étalez une moitié de pâte. Coupez les pommes en fines tranches. Les fruits doivent constituer une bonne épaisseur.

Recouvrez avec la pâte restante, soudez les bords, piquez le dessus avec une fourchette.

Pour dorer votre pâté, mélangez le jaune d'œuf restant avec une cuillère à café de sucre et une petite de café. Badigeonnez au pinceau.

Faites cuire votre pâté à 160°, environ 20 minutes, cuisson à surveiller.

Ce pâté sera également délicieux avec des poires, pêches, abricots... Lorsque les fruits sont bien mûrs, vous pouvez recouvrir la première partie de pâte avec de la poudre d'amande, qui absorbera le jus des fruits.

Un dessert bien convivial !



Sou des Ecoles Publiques

Encore une année scolaire qui va se terminer, et bien des choses à raconter !

Tout au long de l'année, nos manifestations ont permis de récolter des fonds : la bourse aux jouets et puériculture qui, cette année encore, a attiré de nombreux exposants et visiteurs ; le loto avec de grands gagnants scolarisés dans notre école ; la brocante qui, la pluie du matin ayant laissé la place à une belle journée ensoleillée, a été une grande réussite grâce à l'aide de nombreux bénévoles. Nous avons aussi réalisé plusieurs ventes : viennoiseries, fromages, fleurs et plants potagers. Merci aux parents et aux villageois de leur participation.

Ces fonds ont permis, entre autres, aux élèves de CM1 et CM2 de partir 3 jours courant mai en voyage au Bessat afin d'étudier la météorologie et les astres.

Nous souhaitons également une bonne continuation aux 29 CM2 qui partent poursuivre leur scolarité au collège.

Notre unique déception porte sur l'annulation de la kermesse 2018. En effet, le peu d'investissement des parents sur les années précédentes nous a incités à ne pas l'organiser cette année, afin de faire réagir les familles et leur faire prendre conscience de l'importance de notre association. L'effet a été plutôt positif puisque nous avons eu beaucoup d'aide cette année. Que chacun se rassure, la kermesse 2019 devrait bien avoir lieu !

L'aide d'un maximum de parents d'élèves est primordiale pour pérenniser cette association. Nous recherchons des personnes pour nous rejoindre au sein du bureau, les « élus » actuels souhaitant passer le relais prochainement. Vous êtes intéressé ? Faites-vous connaître !

Voici d'ores et déjà quelques dates à retenir pour l'année 2018-2019 :

- Dimanche 30 septembre : bourse aux jouets et puériculture
- Vendredi 19 octobre : 70 ans du Sou des Ecoles
- Dimanche 13 janvier : loto
- Dimanche 21 avril : brocante
- Courant du mois de mai : vente de fleurs et plants potagers
- Samedi 29 juin : fête de l'école.

L'équipe du sou des écoles vous remercie pour votre participation et vous souhaite, avec un peu d'anticipation, de bonnes vacances.

En vue de la préparation des 70 ans du Sou des Ecoles, nous sommes à la recherche des anciens membres de l'association. Si vous êtes concerné, ou que vous connaissez des personnes qui le sont, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter par mail : sou.des.ecoles.bellegarde@gmail.com ou par tél. au 07-81-44-96-58.

A la rentrée !

Ecole publique

Les élèves de l'école publique ont une fin d'année scolaire très chargée !

Les élèves de CP viennent tout juste de fêter le 100ème jour d'école avec une belle exposition reprenant les différents travaux réalisés en arts visuels, avec l'aide des familles, suite à l'apprentissage de la numération jusqu'à 100 ; ils préparent aussi activement leur prochaine sortie au Parc des loups de Courzieu en travaillant sur les albums de littérature jeunesse.

Les CE1 et les CE2 mènent également les mêmes recherches pour en connaître davantage sur la vie de ces animaux.

Les classes de maternelle poursuivent leur travail dans le domaine de l'environnement, en observant les petites bêtes qui viennent s'installer dans « l'hôtel » qui leur est réservé, et en soignant leurs plantations. Ils vont aussi se rendre à Saint Just pour voir un jardin collaboratif.

Les CM, quant à eux, ont préparé avec beaucoup d'entrain leur séjour du mois de mai au Bessat, en étudiant les astres, les vents et la météo.

Les CE2 et les CM2 ont brillamment passé les épreuves, soit du permis piéton, soit de la première attestation à la route, dans le cadre de l'APER.

Les élèves de CP-CE1-CM1 participeront également en cette fin d'année à un cycle d'apprentissage de la natation sur le bassin de Feurs.

Les CM2, quant à eux, travaillent sur le devenir citoyen en assistant notamment à un Conseil Municipal et en visitant le Conseil Départemental.

Enfin, après l'élection du livre préféré de chaque classe, dans le cadre du voyage-lecture qui aura traversé toute l'année scolaire, ce sera les vacances !

Rendez-vous est pris pour la prochaine rentrée scolaire, le lundi 3 septembre.

Ecole publique 04 77 54 48 58

L'APEL du Montillet

L'arrivée des beaux jours de ce mois de juin annonce la fin de l'année scolaire. Comme chaque année, nous clôturerons celle-ci avec notre traditionnelle kermesse, le dimanche 24 juin. Les enfants assureront le show le matin, et pourront s'amuser l'après-midi après un repas en commun.

Cette année encore, l'APEL a œuvré pour l'école en organisant diverses manifestations.

Nous avons pu faire venir le père Noël pour notre marché de Noël de décembre, et ainsi un grand nombre d'enfants a pu être photographié en sa compagnie. Cette journée fut encore cette année une belle réussite. Le loto, ainsi que le concert de choral, durant lequel les enfants nous ont émerveillés par leurs chants, furent les manifestations de cette première partie de 2018.

Nous avons ainsi pu aider au financement du projet de danse africaine, auquel les enfants ont participé tout au long de l'année.

L'APEL a aussi financé les deux nouvelles plaques de l'école suite à son changement de nom.

Nous vous souhaitons à tous un très bel été et nous vous donnons rendez-vous dès septembre.

A noter que cette année exceptionnellement, le marché de Noël du dimanche 2 décembre aura lieu à la salle des fêtes de St Cyr les Vignes.

Maison des Jeunes et de la Culture

La saison 2017/2018 s'achève sur un bilan plutôt positif puisque la plupart des activités sont complètes.

L'atelier « MUSIQUE » animé par Lionel Coignard a rencontré un vif succès avec 12 enfants ou ados. Cette activité sera reconduite l'an prochain avec en projet un éveil musical pour les 5/6 ans le mercredi après-midi. Candy, notre prof d'ANGLAIS, nous quitte après deux années très enrichissantes pour les participants. Pour mettre en pratique leurs acquis, ils vont partir en voyage à Londres.

Dès la rentrée, les cours d'anglais seront suspendus par manque d'animateur.

Les sorties VTT s'éloignent un peu du territoire de Bellegarde. Dominique Bonnier fait découvrir de nouveaux parcours à des jeunes adhérents très motivés.

Le JUDO a bien débuté avec 15 enfants de 4 à 11 ans. Six compétitions ont eu lieu et à chaque fois, des récompenses ont été attribuées aux judokas bellegardois.

Début mars, le club CPN a présenté un film « Guide du jardinage sans travail du sol ni produit chimique », méthode « Soltner ». Plus de 80 personnes se sont déplacées afin de découvrir cette méthode et d'échanger sur le sujet.

En raison des travaux de la salle des fêtes, l'activité BADMINTON débutera pour la nouvelle saison en janvier 2019. Toutes les autres activités ont pu être déplacées dans les différents locaux de la commune

Afin d'assurer la pérennité de l'association, nous recherchons des personnes qui souhaitent venir nous rejoindre au conseil d'administration pour apporter des idées nouvelles et de l'énergie. Les activités fonctionnent bien mais sans un nombre suffisant de bénévoles, elles pourraient être remises en question et disparaître.

INSCRIPTION SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018

Association Familles Rurales

Quelques dates à noter :

- Samedi 30 juin au stade : Familles Rurales sera présente comme plusieurs associations de la commune à la fête du village. Une marche nordique est prévue le matin et des démonstrations de gym par Geoffrey JACOB l'après-midi. Pour plus de précisions, voir l'article en page 8 et le dépliant joint à la lettre.
- Samedi 8 septembre 2018 (lieu à confirmer) : Inscriptions toute la journée aux activités pour la saison 2018/2019. La plaquette des activités sera distribuée fin août dans vos boîtes aux lettres.
- Samedi 15 décembre : Gala de danse de Noël à Cuzieu.

Activités pour la saison 2018/2019 :

Du fait la rénovation de la salle des fêtes prévue de mi-juin à mi-décembre, voici l'organisation envisagée pour le début de la saison prochaine :

- les cours de gym du mercredi soir auront lieu à la salle de La Verchère. Cette salle étant plus petite, Geoffrey recevra 2 groupes définis en début d'année qui alterneront toutes les 2 semaines. Bien entendu, le montant de la cotisation sera adapté à ce nombre de cours.
- Les cours de gym douce se dérouleront également à la salle de La Verchère mais le nombre de participants convenant à la salle, les cours se feront bien toutes les semaines.
- Les cours de gym du mercredi matin pour les enfants seront déplacés à la salle du bas de la maison des associations et auront lieu toutes les semaines.
- Le reste des activités (zumba, Pilates, street dance et marche nordique) seront reconduits dans les conditions actuelles.

Nous sommes actuellement à l'étude de nouvelles activités dont nous vous tiendrons informés par le biais de la newsletter de Bellegarde, notamment :

- Un deuxième cours de marche nordique en plus de celui du mercredi soir
- Le cours de zumba animé par Eliane Guillot va se diversifier. En effet, dès la rentrée, elle proposera un cours où seront mêlées deux disciplines : zumba et fit'baguettes. Cette dernière est une activité qui combine cardio, stretching et renforcement musculaire divertie par la musique et les percussions. C'est simple, efficace et ludique.

Si vous avez des idées pour créer une nouvelle activité, n'hésitez pas à contacter les membres du bureau que vous connaissez ou téléphonez à Laurent PAILLEUX (Co-président) au 06 12 07 21 30.

Centre de loisirs :

Le centre de Loisirs ouvrira du 09 juillet au 03 août 2018 en collaboration avec le centre de loisirs de Chamboeuf. Le directeur en commun sera Victor PEREIRA qui a déjà occupé ce poste aux vacances de Février.

Nous proposerons un camp multi-activités à Yssingaux la semaine du 16 au 19 juillet (3 nuitées) pour les classes de CE et CM et du 19/07 au 20/07 (1 nuitée) pour les GS & CP.

Une réunion d'information (présentation de l'équipe et du programme) aura lieu le lundi 18 juin à 20h00.

Micro crèche :

Concernant la micro-crèche, Aurélie MATHEVON a rejoint le bureau. Merci à elle pour son investissement.

Amicale pour le Don de Sang bénévole

Bilan de l'année 2017 :

318 dons ont été comptabilisés sur 3 collectes, dont 15 nouveaux donneurs.

Merci à tous ces généreux donateurs.

Cette année encore, nous faisons appel à votre générosité.

En effet, l'EFS (l'Etablissement Français du Sang) tire la sonnette d'alarme :

« Avec tous les ponts du mois de mai, nombreux ont été les départs en vacances, et par conséquent, plus nombreux ont été les accidents de la route ;

Dans le même temps, tous ces vacanciers loin de chez eux, n'ont pas pu donner, et le stock de sang a ainsi énormément diminué ;

De plus, s'agissant des immunoglobulines, les tensions d'approvisionnement sont dues à la fois aux problèmes de production et à l'augmentation continue des volumes d'utilisation en France ces dernières années ; »

Parallèlement, la FFDSB (Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole) vous invite à vous mobiliser pour le don de moelle osseuse :

« Une 13ème semaine de mobilisation pour le don de moelle osseuse a eu lieu, cette année du 10 au 18 mars, et s'est déclinée autour d'un message positif et encourageant : Bravo & Merci ! Bravo & Merci aux personnes qui ont pris le temps de devenir donneur de moelle osseuse. »

Pour tout renseignement concernant le don de moelle osseuse, vous pouvez vous adresser aux bénévoles de l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole de Bellegarde-en-Forez, lors des collectes.

RAPPEL : les dons des vendredis 21 septembre et 28 décembre 2018 se feront à la Salle de la Verchère, en attendant de retrouver une salle des Fêtes toute neuve en 2019.

Toujours en raison de la rénovation de la salle des fêtes, il n'y aura pas de thé dansant cette année.

Par contre, il y aura toujours la distribution de calendriers, en fin d'année, au profit des donateurs bénévoles. Nous vous remercions de faire un bon accueil aux personnes qui se présenteront chez vous. En effet, notre Amicale ne vit que grâce au bénéfice que nous pouvons faire avec le thé dansant, et celui de la vente des calendriers. C'est grâce à votre générosité que nous pouvons offrir une collation complète à nos donateurs lors des collectes de sang. MERCI.

FETE DU VILLAGE : l'Amicale pour le Don de Sang Bénévole va participer à la Fête du Village du samedi 30 juin : comme cette année nous fêtons les 10 ans de l'Amicale, nous en profiterons pour faire un lâcher de ballons. Lorsque les enfants reviendront du défilé de vélos fleuris, nous leur remettrons, à chacun (dans la limite de 200 ballons), un ballon avec un petit carton sur lequel ils inscriront leur nom et leur adresse pour le retour si leur ballon est retrouvé. Le lâcher se fera à 16h précises (à vos appareils photos !).

ZOOM sur... l'association ROZENN'S

« RoZenn's : prénom breton issu du latin Rosa : La Rose

Les RoZenn's sont des femmes dotées d'un tempérament de feu ; déterminées, elles surmontent tous les obstacles qui se dressent devant elles, avec courage ; elles n'hésitent pas à s'investir dans des causes qu'elles estiment être justes. »

Depuis le début de cette année, la commune compte une Association de plus : cette association a été créée, à la base, par un petit groupe de 4 femmes, ayant toutes eu un cancer du sein, et ayant la volonté de prendre soin d'elles.

Aujourd'hui elle est composée de 6 membres du bureau, dont Delphine Valeyre-Legros est la présidente, et compte déjà 26 adhérents.

Cette association est ouverte à toute personne (malade ou non-malade, femme ou homme) ayant le désir de :

- s'informer sur la santé et le bien-être,
- sortir de l'isolement et créer des liens,
- retrouver l'estime de soi et la joie de vivre,
- se sentir mieux et connaître les différents professionnels œuvrant dans ce sens

Les professionnels (au nombre de 25 actuellement) peuvent être :

- Sophrologue
- ostéopathe, naturopathe
- réflexologue, iridologue
- bio-énergéticien, coiffeuse bio
- etc., etc....

En pratique comment ça se passe ?

- Le prix de l'adhésion est de 30 € pour une année
- Des ateliers ont lieu un samedi sur deux, de 14h à 18h, en principe dans la salle du bas de la Maison des Associations, suivant la disponibilité de cette salle.
Au cours de ces ateliers, 2 intervenants, pris parmi les 25 professionnels sélectionnés, expliquent leurs méthodes de soins, font une petite démonstration, et ensuite chaque personne est libre de prendre contact avec un des intervenants, afin de parler de son propre problème.
- Le but est de faire connaître les différentes méthodes qui existent pour se sentir mieux, ou tout simplement pour réduire son stress, ou même prendre le temps de se faire chouchouter.
- Grâce à ces intervenants, vous découvrirez différentes méthodes de relaxation, des initiations au sport adapté, des conseils sur l'esthétique, la coiffure, la diététique, l'aromathérapie, du conseil en images, les bienfaits des pierres, la fabrication de cosmétiques bio, etc...

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site internet : www.rozenns.com

Contactez l'association par mail : rozenns42@gmail.com ou sur la page face book : [@rozenns42](https://www.facebook.com/rozenns42)

Voltaire a dit : « j'ai décidé d'être heureux parce que c'est bon pour la santé »

Et si..... vous deveniez acteur de votre mieux-être ???

« L'Association s'interdit de se substituer à la médecine traditionnelle et de se substituer à un psychologue »



Agenda du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017

<p>JUIN</p> <p>SAMEDI 30 NOUVEAU Fête du village</p> <p>JUILLET</p> <p>Du 9 juillet au 3 août Centre aéré – Familles Rurales</p> <p>SAMEDI 14 12 h boulistes - Union bouliste</p> <p>AOUT</p> <p>MARDI 14 Nuit des étoiles - Club Nature MJC</p> <p>SEPTEMBRE</p> <p>VENDREDI 7 « Souvenirs d'enfance » Lectures buissonnières au cœur du village Bibliothèque et commission culture</p> <p>SAMEDI 8 Inscriptions activités MJC et Familles Rurales</p> <p>VENDREDI 21 Don du sang – Salle de la Verchère</p> <p>DIMANCHE 30 Bourse aux jouets – Maison des associations – Sou des écoles</p> <p>OCTOBRE</p> <p>VENDREDI 5 Assemblée générale - Union Bouliste Salle de la Verchère</p>	<p>SAMEDI 6 à 19h30 Concert Asso Foreverock - Salle de la Verchère</p> <p>SAMEDI 6 Tripes Bellegarde Sports</p> <p>5, 6 et 7 Vogue des vendanges Classe 2020</p> <p>LUNDI 8 Soupe aux choux suivie du concours Paul Chauve Union Bouliste</p> <p>VENDREDI 19 70 ans du Sou des écoles</p> <p>SAMEDI 20 et DIMANCHE 21 2ème édition de « Belleg'Art s'expose sans prétention » - Exposition d'artistes bellegardois Commission culture</p> <p>NOVEMBRE</p> <p>DIMANCHE 11 Centenaire de l'armistice de 1918</p> <p>DECEMBRE</p> <p>DIMANCHE 2 Marché de Noël – APEL – <u>St Cyr les Vignes</u></p> <p>SAMEDI 15 Gala de danse AFR à <u>Cuzieu</u></p> <p>VENDREDI 28 Don du sang – Salle de la Verchère</p>
---	--

Gilbert Bourrin

Le 19 mars, à l'issue du défilé commémorant la fin de la guerre d'Algérie, auquel il participait en tant qu'ancien combattant, GILBERT BOURRIN, nous a quittés.

Gilbert Bourrin était une figure du monde associatif Bellegardois. Membre de la FNACA, président des Amis de Saint Pierre et du Club Soleil d'Automne, il a aussi été un des musiciens de la Clique Notre Dame de Bellegarde. Il a organisé pendant de nombreuses années le réveillon de la Saint Sylvestre qui attirait bon nombre d'habitants.

Il laisse à tous ces amis l'image d'un homme dynamique, à l'écoute des autres, aimant plaisanter.

Témoignages

FNACA : « Un des nôtres s'en est allé ! Un de plus. Ce départ brutal juste après la cérémonie du 19 Mars nous a particulièrement affectés. Gilbert était des nôtres depuis la création de la section FNACA de Bellegarde, il participait régulièrement aux cérémonies et activités de notre groupe, nous le regretterons sincèrement »

Soleil d'Automne : « Gilbert était président du Club Soleil d'Automne depuis 5 ans. Il était là pour nous encourager, nous soutenir et nous conseiller.

Gilbert avait toujours un petit mot pour nous faire rire, il va beaucoup nous manquer. Nous ne l'oublierons pas. »

Les Amis de St Pierre témoigneront dans le prochain bulletin municipal.

